



Le début de l'année 2025 a été marqué par des annonces gouvernementales fortes, à même de redessiner les contours du secteur photovoltaïque.

Des annonces dont l'objectif est clair : **flécher les investissements vers l'autoconsommation** et ainsi diminuer la revente, qu'elle soit totale ou partielle.

Cette note de synthèse s'attache à montrer **quel sera le futur des installations résidentielles** en réponse à ces annonces et **comment les installateurs peuvent se positionner ?**

## Les annonces

# TVA

### 5,5% au 1er octobre

A partir du 1er octobre 2025, le montant pour les installations d'une **puissance maximale de 9kWc** sera de 5,5%



### Prime autoconsommation

80€/kWc en dessous de 9kWc  
190€/kWc en dessous de 36kWc

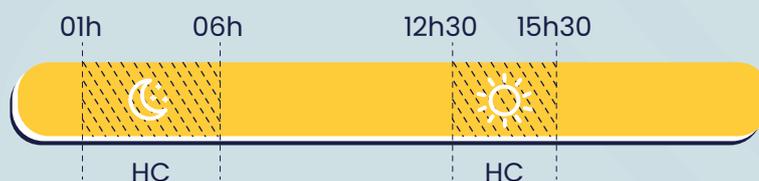


### Baisse tarifs de rachat EDF OA

4 cts/kWc sans rétroactivité et fin du rachat total en dessous de 9kWc

## Heures pleines et heures creuses

EN ÉTÉ



EN HIVER



## Impacts et conséquences

A titre de comparaison : impacts chiffrés de la baisse des tarifs de rachats.

Sans compter l'impact lié à la diminution de la prime à l'autoconsommation en année 1.

Ces nouvelles données impactent significativement la rentabilité tout en amenant à redessiner les projets de type résidentiel.

### Puissance de l'installation

### Impact direct

≤ 3Wc

- 173€ / an

≤ 5Wc

- 288€ / an

≤ 9Wc

- 464€ / an

Sur 20 ans,  
en autoconsommation à 40%,  
la perte sur un projet de 6kWc  
s'élève à 6900 euros, sans  
solution de stockage ou  
optimisation.

### Cap sur l'autoconsommation, à quoi ressembleront les nouveaux projets en résidentiel ?

En fléchant vers l'autoconsommation, l'état fait indirectement la part belle aux solutions de stockage.



Le montant de la prime à l'autoconsommation a longtemps conditionné la puissance des projets installés. Son abaissement va amener à mieux définir les projets en fonction des besoins sortant ainsi que des classiques 3 / 6 / 9.

Qui dit autoconsommation dit optimisation. Les solutions d'optimisation de la consommation deviennent des incontournables au cœur des projets PV.

L'autoconsommation collective prend également, plus que jamais, tout son sens en permettant d'aller vers un taux d'utilisation de l'énergie produite approchant les 100%.

## Tarifs de rachats

Les tarifs de rachat sont fixés chaque trimestre par le CRE (Comité de Régulation de l'Énergie).

Le contrat est généralement signé avec EDF OA (pour Obligation d'Achat) - d'autres opérateurs peuvent également racheter le surplus.

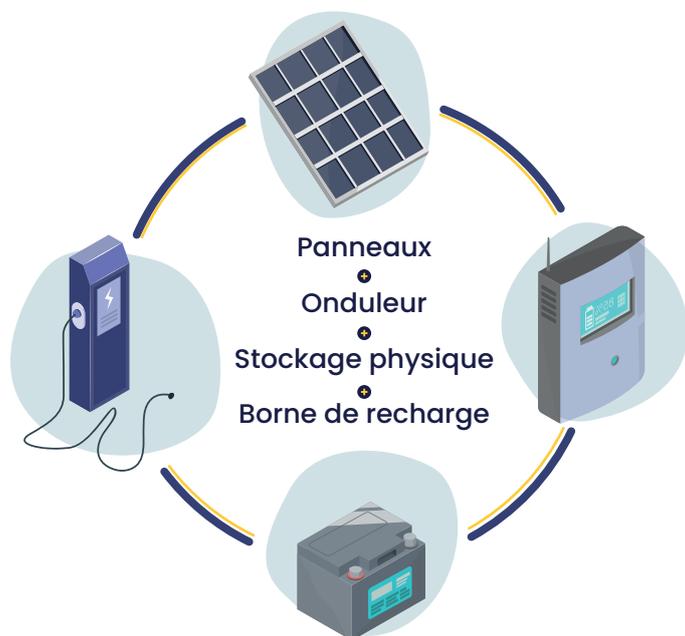
**CRE** COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

Il est important de noter que le tarif dont bénéficie le client (défini au moment de la demande de raccordement) est figé pendant 20 ans.

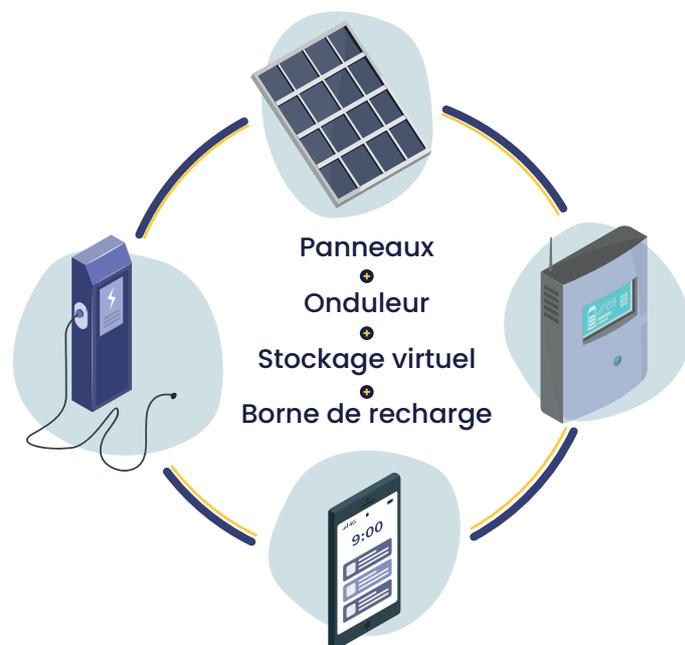
Les tarifs de rachat concernent les installations  
1/vente totale selon conditions 2/ autoconsommation avec vente de surplus.

## Les nouveaux projets type

Projets centrés sur l'autoconsommation avec stockage physique ou virtuel et optimisation à la fois de la production et de la consommation via des équipements dédiés.



La rentabilité d'un projet classique en revente de surplus passe ainsi de xxx ans avec les nouveaux tarifs à xxx ans avec une solution de **stockage physique**.



La rentabilité d'un projet classique en revente de surplus passe ainsi de xxx ans avec les nouveaux tarifs à xxx ans en intégrant une solution de **stockage virtuel de type MyLight150**.

### CONTACT

Vous souhaitez échanger sur l'impact de ces annonces et voir comment faire évoluer votre approche, n'hésitez pas à nous contacter au **03 62 28 97 72** ou par mail à **contact@enecsol.fr**